

Le 11 mai 2020

MAIRIE D'AURIOL



POLICE MUNICIPALE

Espace Plumier

13390 AURIOL

☎: 04 42 72 70 40

**ARRETE RELATIF AU FONCTIONNEMENT
DES SERVICES MUNICIPAUX DURANT LA
PREMIERE ETAPE DU DECONFINEMENT**

N° ASP 12/2020

Le Maire de la Commune d'Auriol,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code Pénal et notamment les Articles 21, 21-1 et 21-2,

Vu le discours de Monsieur le Premier Ministre, à l'Assemblée Nationale, le 28 avril 2020, présentant un plan de déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu'à la suite de l'annonce précitée de M. Edouard PHILIPPE, il est nécessaire de présenter ci-après la déclinaison locale dudit plan de déconfinement, et ce, dans le souci d'assurer une reprise d'activité des services municipaux progressive et sécurisée,

A R R E T E

Article 1^{er} : A compter du 11 mai 2020 et jusqu'au 1^{er} juin 2020 inclus, les équipements municipaux suivants mis à disposition des associations et/ou des particuliers restent fermés au public :

- **équipements sportifs et associatifs** : Complexe Sportif des Artauds, Skate Park, Stade Christophe Joly, Stade Emmanuel Boyer, Plateau Sportif Claire Dauphin, Plateau Sportif des Artauds (à côté du Skate Park), local de l'Amicale de Anciens Musiciens de la Légion Etrangère quartier des Artauds, Boulodrome Joël ROSSI, Pôle Culturel, Salle Antoine Maunier, Salles de Réunions (Espace Plumier, service des Sports et de la Vie Associative, Mairie), Salle des Fêtes Rue Marius Pascau, Salle Polyvalente Denise et Marius Roubaud à Moulin de Redon, Boulodrome Place Félicien Chartier,

- **Equipements culturels** : Musée Martin Duby,

- **Jardins d'enfants** de Moulin de Redon, du Basseron et de la Tuilière,

- **Espace Séniors**,

- **Maison sociale**,

- **Equipements liés aux secteurs de la Jeunesse et de la Petite Enfance** : Espace Jeunes « *Stéphan Auzié* », Ludothèque, Point d'accueil des Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Article 2 : A compter du 11 mai 2020 et jusqu'au 1^{er} juin 2020 inclus, les services municipaux suivants seront rouverts au public, uniquement sur rendez-vous, à l'exception des cas exceptionnels et urgents comme les décès :

- **Mairie**,

- **Police Municipale**,

- **Pompes Funèbres**, le cimetière étant, lui, rouvert au public,

- **Cité de la Jeunesse**,

- **Service des Sports et de la Vie Associative**,

- **Services Techniques**,

- **CCAS**.

Article 2 Bis : A compter du 11 et/ou 12 mai 2020, les 4 groupes scolaires ainsi que la crèche collective « Les Pitchounets » et le Multi Accueil Collectif (MAC) « les P'tits Mousses » sont rouverts.

Article 2 Ter : A compter du mercredi 13 mai 2020 et jusqu'au 1^{er} juin 2020, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les Petits Loups » rouvrira ses portes dans les locaux de la Cité de la Jeunesse. La capacité maximum d'accueil des enfants sera de 45. Les inscriptions s'effectueront par téléphone au 04.91.15.32.25 ou par e.mail : christelle.guilleray@ufcv.fr

Article 3 : A compter du mardi 12 mai 2020 et jusqu'au 1^{er} juin 2020, la bibliothèque Marie-Rose Poggio sera fermée au public, mais un système de « drive » sera mis en place pour les retours et prêts de livres tous les matins, à l'entrée de la bibliothèque, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Les réservations des livres en prêt s'effectueront du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 au 04 42 04 74 43.

Article 4 : A compter du 11 mai 2020 et jusqu'au 1^{er} juin 2020 inclus, l'Épicerie Solidaire sera ouverte, à ses seuls bénéficiaires, les mercredis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

Article 5 : Des informations complémentaires sont et seront publiées sur le site de la mairie – mairie-auriol.fr – ou sur le site Facebook - <https://www.facebook.com/communeauriol13390/> - sur la réouverture, notamment, des marchés.

Article 6 : Cet arrêté pourra être prolongé, en cas de besoin.

Article 7 : Copie de cet arrêté sera affichée et/ou publiée.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies par la Police Municipale et la Brigade de la Gendarmerie de Roquevaire.

Le Maire,
Danièle GARCIA

